

Ordre du jour du Conseil communautaire du 29.10.2024

Commune de Corbère les cabanes

En ouverture de séance : Intervention de la SPL POA qui présentera les CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) concernant les ZAE d'Ille sur Têt et Millas

POINT 00 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 juillet 2024

POINT 01 : Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la SPL POA concernant les ZAE d'Ille sur Têt et de Millas

POINT 02 : Installation de deux nouveaux conseillers communautaires

POINT 03 : Modification du tableau des effectifs

POINT 04 : La protection sociale complémentaire : validation de l'adhésion à la convention de participation

POINT 05 : Fixation des conditions d'octroi des chèques cadeaux de fin d'année

POINT 06 : Accord sur la modification des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

POINT 07 : Décisions Modificatives : budget principal, budget déchets, budgets OTI

POINT 08 : Adoption d'une délibération permettant à l'exécutif d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent sur le budget principal, le budget annexe du tourisme et le budget annexe des déchets ménagers

POINT 09 : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Pacte des solidarités

POINT 10 : Demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER pour la construction du bâtiment « Accueil de loisirs et restaurant scolaire de Rodés »

POINT 11 : Bourg Centre Occitanie des Communes de Millas et Néfiach

POINT 12 : Validation du dossier OCMACS – Equitet Rando

POINT 13 : Remplacement d'un représentant du collège des socio-professionnels au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal

QUESTIONS DIVERSES